

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9041**

Intitulé

MASTER : MASTER Arts lettres langues, mention langues et cultures étrangères, spécialité aire culturelle slave

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université d'Aix-Marseille I, Recteur de l'académie

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales, 130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes, 125 Linguistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel aura pour vocation d'assurer les activités suivantes :

1. Recherche
2. Documentation
3. Traduction et Interprétariat

Les compétences associées : (les n° renvoient aux n° des activités ci-dessus)

1. Constituer une bibliographie

Rédiger un travail de recherche, un article en adaptant le contenu aux lecteurs visés

Porter un regard critique et garder une distanciation à l'égard des clichés véhiculés par les diverses propagandes historiques ou actuelles

2. Recenser la documentation utile à un projet, une recherche

Analyser et interpréter les informations recueillies en les replaçant dans leur contexte

Structurer ces éléments de façon chronologique ou thématique

Synthétiser l'information

3. Définir les modalités de la traduction en fonction du contexte et des besoins du client

Interpréter et traduire des communications orales

Traduire des documents écrits

Contrôler les travaux de traduction et de terminologie

Mettre en œuvre les modalités de transposition d'une langue à l'autre

L'ensemble des activités s'appuie sur la base commune des capacités et connaissances attestées suivantes :

Connaître de façon approfondie les cultures slaves (histoire, littérature, politique, civilisation) et leurs interactions

Connaître et mettre en œuvre les outils rhétoriques et formels de la rédaction bilingue

Connaître les champs sémantiques

Faire preuve de créativité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Recherche (doctorat, carrière universitaire),

Culture,

Enseignement/ formation.

Enseignant

Formateur

Traducteur / interprète

Attaché culturel

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2107 : Enseignement général du second degré

K2108 : Enseignement supérieur

E1108 : Traduction, interprétariat

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient au bout de deux ans après une évaluation concernant 16UEs qui peuvent être regroupées comme suit :

- Histoire et civilisations slaves
- Littératures slaves

- Langues et linguistiques slaves

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) : 100% d'enseignants
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	.
Par candidature individuelle	X	commission pédagogique
Par expérience dispositif VAE	X	oui idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Arrêté du 18 juin 2009 relatif aux habilitations de l'université de Provence

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 juin 2009 relatif aux habilitations de l'université de Provence

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Habilitation n°20081000

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-provence.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille Saint-Charles]

Université de Provence - 3 place Victor Hugo 13331 Marseille cedex 03

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aix en Provence - Site Schuman

Historique de la certification :